

**COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE**

**SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2023  
CONVOCATION DU 11 SEPTEMBRE 2023**

Le 15 septembre 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.  
Nombre de Conseillers : 19

**Présents :**

M. CHOCRAUX, M. DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M. BAERT, Mme GELEZ (arrivée à 19h08), M. ROCHE, M. LAGANGA, Mme BROUTIN (arrivée à 18h50), Mme CARON, Mme PERAL, M. BOUVRY, M. OLIVE, M. GOHIER, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, Mme DELTOUR

**Procuration :**

M. CHACORNAC à M. OLIVE

**Absents excusés :**

Mme DA SILVA MARTINS  
M. HENRIQUET

**Secrétaire de séance :** Madame Céline SINIARSKI

<b>DÉLIBÉRATION N°50/2023</b>	<b>Autorisation de signer avec la SAS Agorastore une convention : Contrat cadre et mandat et de fournitures de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne.</b>
-----------------------------------	---

La commune de Cappelle-en-Pévèle est propriétaire de nombreux matériels, objets et éléments mobiliers qu'elle acquiert au fil des ans, afin de permettre aux différents services techniques et administratifs d'exercer leur activités.

Un certain nombre de ces matériels (techniques ou de bureau) sont périodiquement voués à la réforme ou à la destruction, que ce soit pour des raisons d'obsolescence, d'usure, d'amortissement, ou bien parce qu'ils ne servent plus, ne sont plus utiles et restent inexploités.

Afin de rationaliser le stock de matériels devenus inutiles et consommateurs d'espaces de stockage et en application du principe de « développement durable », il est aujourd'hui possible d'offrir à ces matériels une seconde vie auprès de nouveaux propriétaires utilisateurs. Plusieurs portails internet à large diffusion permettent dorénavant aux collectivités de proposer à la vente les différents matériels

dont elles souhaitent se défaire (véhicules, matériels informatiques, matériels et mobiliers scolaires, mobilier ou éléments de mobilier de bureau, matériels d'espaces verts, matériels de cuisine, outillage etc.).

Il convient de préciser qu'en application des dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment de son article L.2112-1, les biens précités font partie du domaine privé de la ville.

Le système de vente par enchères électroniques est l'occasion de valoriser ces matériels (dont la conservation engendre des coûts et des contraintes) et de générer de nouvelles recettes.

Pour réaliser ces opérations de ventes aux enchères, la commune souhaite souscrire un contrat cadre auprès de la société AGORASTORE.

Il vous sera rendu compte, à échéance régulière, des cessions de matériels réalisées dans le cadre de ce dispositif spécifique.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

- **D'approuver le principe du contrat cadre et de l'utilisation de la plate-forme internet AGORASTORE de mise en vente aux enchères de matériels et objets de réforme des collectivités territoriales,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente les véhicules, matériels informatiques, matériels et mobiliers scolaires, mobiliers ou éléments de mobiliers de bureau, matériels d'espaces verts, matériels de cuisine, outillage etc. réputés réformés par les services de la commune.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération N°32/2020 du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020, alinéa 10, donnant délégation au Maire pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

Considérant :

- La volonté de la commune de Cappelle-en-Pévèle de favoriser le réemploi des matériels réformés dont elle n'a plus l'utilité ;
- La démarche de développement durable à laquelle la commune de Cappelle-en-Pévèle souhaite participer en favorisant ce principe de réemploi ;
- La possibilité de recourir à un site d'enchères en ligne pour vendre ces matériels (véhicules, éléments de mobiliers, matériels de bureau, équipements informatiques, matériels et équipements techniques etc.) ;
- Que ce dispositif sera mis en œuvre dans le cadre d'une convention signée avec la Société AGORASTORE, 20 rue Voltaire, 93100 Montreuil.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le principe du contrat cadre et de l'utilisation de la plate-forme internet Agorastore de mise en ventes aux enchères de matériels et objets de réforme des collectivités locales ;

**APPROUVE** la réforme et autorise la vente de biens mobiliers dont la valeur est susceptible de dépasser le seuil des 4 600 euros, au prix de la dernière enchères ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en vente les véhicules, matériels informatiques, matériels et mobiliers scolaires, mobiliers ou éléments de mobiliers de bureau, matériels d'espaces verts, matériels de cuisine, outillage, etc. réputés réformés par les services de la commune.

Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 21 SEP. 2023  
DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 21 SEP. 2023

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/2023



ID : 059-215901299-20230915-21092023\_D50BP-DE